

Affaire des «523»: Vaud se hâte lentement

MICHAËL RODRIGUEZ, Date: Mercredi, 18 janvier @ 00:00:00

Sujet Vaud

Un pas décisif a été franchi hier dans la recherche d'une solution décente pour les requérants d'asile déboutés du canton de Vaud. En acceptant d'entrer en matière sur le décret anti-renvois qui fait suite à la motion du radical Serge Melly, le parlement vaudois n'a fait certes que confirmer sa position antérieure. Mais le score sans appel réalisé hier est un signe d'une importance capitale: il montre que le soutien aux requérants plongés dans une situation à la fois dramatique et absurde depuis une année et demie, bien loin de s'éroder, se renforce. Dans les rangs libéraux et radicaux, l'idée que le rôle des cantons ne se limite pas à exécuter aveuglément les ordres de l'administration fédérale gagne du terrain. Et donc, avec elle, la conscience que la Confédération n'est pas un lieu de pouvoir abstrait situé à Berne, que l'on agit comme un épouvantail, mais un édifice en évolution dont l'existence est le fait de chacun de ses membres.

L'avancée marquée hier par le vote du parlement se lit aussi dans l'attitude de Jean-Claude Mermoud. Certes, le ministre UDC n'a pas fait mine de changer de discours sur le fond de l'affaire. Mais il ne s'est pas comporté autrement à chaque fois que, par le passé, il a dû céder du terrain face aux protestations des églises, d'Amnesty International ou du parlement.

Et là, force est de constater que Jean-Claude Mermoud a reculé de manière significative, en s'engageant pour l'ouverture de nouvelles négociations avec Christophe Blocher. Il y a à peine quelques mois, le conseiller d'Etat vaudois rejetait encore cette hypothèse en arguant que la Confédération «lui rirait au nez». Or, c'est bien plutôt l'entêtement de la majorité du Conseil d'Etat à marteler son credo de fermeté, sans pour autant parvenir à l'appliquer, qui prêterait à rire s'il ne plongeait pas des femmes, des hommes et des enfants dans une perpétuelle angoisse. Les conseillers d'Etat de droite n'ont même pas pour eux la «pureté» juridique dont ils se réclament, puisqu'ils ont soustrait aux mesures de contrainte certaines catégories de requérants, à savoir les femmes kosovares isolées. L'heure est donc venue de mettre fin à cet arbitraire insoutenable, en reconnaissant à tous les requérants concernés le droit, trop durement acquis, de vivre et de travailler dans le canton.

Cet article provient de Le Courrier
<http://www.lecourrier.ch/>

L'URL de cet article est :
<http://www.lecourrier.ch/modules.php?op=modload&name=NewsPaper&file=article&sid=40721>